

UPOV

INTERNATIONALER
VERBAND
ZUM SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SCHWEIZ

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES
OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

Communiqué de presse de l'UPOV n° 64

Genève, le 9 novembre 2004

L'AZERBAÏDJAN ADHÈRE À LA CONVENTION DE L'UPOV

Aujourd'hui l'Azerbaïdjan est devenu le cinquante-huitième membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

La Convention internationale pour la protection des obtentions végétales a pour objet d'encourager le développement de nouvelles variétés végétales en octroyant aux obtenteurs un droit de propriété intellectuelle fondé sur un ensemble de principes clairement définis. Pour pouvoir bénéficier de la protection, les variétés doivent satisfaire à certaines conditions, notamment être distinctes des variétés existantes notoirement connues, et être suffisamment homogènes et stables. L'obtention de nouvelles variétés constitue l'un des moyens les plus efficaces pour améliorer durablement la production alimentaire, faire progresser le revenu dans le secteur agricole et contribuer au développement en général.

Le Secrétaire général de l'UPOV, M. Kamil Idris, s'est félicité du dépôt de l'instrument d'adhésion de l'Azerbaïdjan à la Convention de l'UPOV (Acte de 1991) et s'est déclaré satisfait que l'UPOV compte maintenant 58 membres.

Les membres de l'UPOV sont les suivants :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan (dès le 9 décembre 2004), Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan (dès le 14 novembre 2004), Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine et Uruguay.

L'UPOV, organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève, entretient une coopération administrative étroite avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat de l'Union :

Tél. : (+41-22) 338 9155

Tlcp : (41-22) 733 0336

Mél. : upov.mail@wipo.int

site web : www.upov.int

[Fin]